

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des Fêtes en séance publique, sous la présidence de Monsieur HUBY Jacques – Maire.

Etaient présents : Mme DEMAREST Pascale – Mme LECAUDE Fabienne - M. DEBONNE Éric – M. LEDRAIT Didier : Adjoints.

Mme GAILLON Aurore – Mme L'HERMITTE Laurence – Mme TILLIER Christine – M. DUPRAY Claude – M. GARNIER Hervé – M. HOUEVILLE Daniel – M. HOUISSE Bastien – M. LALMANT Hervé formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme BATTE Emilie – Mme FOUCART Alicia.

Monsieur LEDRAIT Didier a été désigné secrétaire

Le compte-rendu de la séance du 30 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire remercie Monsieur SERET – receveur municipal d'avoir répondu favorablement à son invitation pour la présentation des documents budgétaires.

### Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte Administratif 2020 qui se décompose comme suit :

\* Section de fonctionnement :

- Dépenses = 528.423.53 €                      - Recettes = 586.288.78 €

\* Section d'investissement :

- Dépenses = 487.979.88 €                      - Recettes = 269.784.80 €

\* Restes à réaliser en Investissement :

- Dépenses = 108.400.00 €                      - Recettes = 41.800.00 €

### Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Compte de Gestion 2020 dressé par Monsieur le Receveur Municipal.

## Affectation du Résultat

L'exercice 2020 laisse apparaître :

\* Section de fonctionnement

- un excédent de 237.703.48 €

\* Section d'investissement

- un excédent de 22.708.06 €

- Restes à Réaliser : un déficit de 66.600.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'affecter comme suit les résultats au budget primitif 2021 :

- C/002 : excédent de fonctionnement reporté : 193.811.54 €

- C/1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 43.891.94 €

- C/001 : déficit d'investissement reporté : 22.708.06 €

## Taux des taxes communales

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vote les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

TAXES	Taux 2021
Foncier bâti	41.55 *
Foncier non bâti	53.95

\* dont taux départemental 2020 = 25.36

## Budget Primitif 2021

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le Budget Primitif 2021 qui s'équilibre

- en section de fonctionnement à la somme de 771.031.00 €

- en section d'investissement à la somme de 628.115.00 €.

Remplacement des lanternes énergivores : Impasse à l'Orée du Bois –  
Lotissements de la Chapelle – rue des Jonquilles et Le Clos des Aubépines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que toutes les rues de la commune sont maintenant éclairées par des lanternes à source Led sauf l'Impasse à l'Orée du Bois – les lotissements de la Chapelle (rue des Jonquilles) et Le Clos des Aubépines.

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 dont le montant prévisionnel s'élève à 40.266.00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 17.119.00 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- \* d'adopter le projet cité ci-dessus sauf pour les 3 lanternes de la Salle des Fêtes qui ont déjà été changées ;
- \* d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 17.119.00 € dont 6.711.00 € de T.V.A. récupérable ;
- \* de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible;
- \* d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

Informations et questions diverses

- \* Communauté de Communes Inter Caux Vexin : les taux demeurent inchangés
- \* Incivilité de certains jeunes sur la commune,
- \* Syndicat Mixte d'Adduction d'eau Potable et d'Assainissement : contrôle par enfumage des réseaux assainissement
- \* Radar rue de la République : le problème de la vitesse persiste.

Séance levée à 20 heures 20

